

ACTE DE CANDIDATURE

au Conseil d'administration de Bourgogne-Franche-Comté International

1/2

I. Coordonnées de la structure candidate

Nom de la structure :
Statut : Association Collectivité territoriale Institution Entreprise
Date de création :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél : Courriel :

II. Acte candidature au Conseil d'administration

- Fait acte de candidature au Conseil d'administration de Bourgogne-Franche-Comté International
- Expose les motivations suivantes (Merci de préciser succinctement les motivations de votre organisation) :
.....
.....
.....
.....
.....

III. Représentation de la structure

La structure sera représentée par :

Mandataire titulaire :

Nom / Prénom :
Fonction :
Tel. : Courriel :

Mandataire suppléant-e :

Nom / Prénom :
Fonction :
Tel. : Courriel :

Les représentant-e-s ont été désigné-e-s par le Conseil municipal, le Conseil d'administration, l'autorité de tutelle, la gérance (rayer les mentions inutiles) en date du

En l'absence de décision des instances ci-dessus mentionnées lors l'AG du 25 mars 2017, les représentant-e-s peuvent faire acte de candidature au nom de leur structure. Ils/elles seront membres du conseil d'Administration de plein droit sauf avis contraire des instances dont ils/elles dépendent.

IV. Signature

Fait à, le
Nom et qualité du signataire

Signature :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ INTERNATIONAL

Note d'information à destination des votant-e-s et candidat-e-s

2/2

I. Composition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de Bourgogne-Franche-Comté International sera composé de représentant-e-s des structures morales membres réparti-e-s de la façon collégiale suivante :

- 10 représentant-e-s du collège « association » (associations régies par la loi 1901 de solidarité internationale, d'éducation populaire, environnementales, etc.)
- 10 représentant-e-s du collège « collectivité territoriale » (Région, intercommunalités et EPCI, communes, établissements publics de coopération culturelle, etc.)
- 5 représentant-e-s du collège « institutions » (Rectorats, universités, établissements d'enseignements, écoles de formation, etc.)
- 5 représentant-e-s du collège « entreprises » (entreprises de l'économie sociale et solidaire, fondations, coopératives, comités d'entreprise, chambres consulaires, etc.)

II. Modalités du vote

Tous les candidats au Conseil d'administration devront exposer les motifs de leur candidature lors de l'Assemblée générale extraordinaire et plénière de Bourgogne-France-Comté International le samedi 25 mars 2017 au cours de la matinée. **Ils disposeront chacun-e d'un maximum de 1mn de prise de parole.**

Le vote se déroulera à bulletin secret, par collège, en parallèle de la pause déjeuner. Les résultats seront présentés aux participant-e-s en début d'après-midi.

Les candidat-e-s élu-e-s s'engagent à participer à un premier Conseil d'administration prévu ce même jour, au même endroit, de 16h à 17h.

III. Indication importante

Dans le cadre de votre candidature et/ou de vos intentions de vote, merci de prendre en considération l'article 5 des statuts de Bourgogne-Franche-Comté International :

« Au sein des instances décisionnelles de l'association et dans le cadre des projets menés, l'ensemble des membres veillent (...), dans la mesure du possible, à la parité, à la représentation équitable des différents territoires de la Bourgogne-Franche-Comté, des différents collèges de membres et de la diversité des structures membres »

IV. Informations complémentaires

Sur les sites Internet de Bourgogne Coopération (www.bourgognecooperation.org) et du CERCOOP Franche-Comté (www.cercoop.org), vous pouvez consulter les statuts et la charte de Bourgogne-Franche-Comté International.

Pour toute information complémentaire, contacter :

CERCOOP Franche-Comté

Arsenal-Bâtiment Q - Place Saint-Jacques - BP 16163
25410 Besançon cedex
03 81 66 52 49
cercoop@cercoop

Bourgogne Coopération

Maison des associations – 2 rue des Corroyeurs – BP H15
21068 Dijon cedex
09.83.20.12.03
contact@bourgognecooperation.org